

s'écoulera sans doute pas mal de temps avant que ce sujet ne revienne sur le tapis, et nous aurions pu y travailler un peu plus. Je suppose que 90 p. 100 d'un pain c'est mieux que pas de pain du tout. Nous allons donc prendre ce que l'on nous offre aujourd'hui et peut-être que, dans un an, un certain nombre d'entre nous, de ce côté, aurons l'occasion de terminer le travail que ce gouvernement n'a pas voulu faire.

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, je prends part au débat en troisième lecture sur le projet de loi C-95, Loi prorogeant la Société du crédit agricole. Bien que certaines parties du projet de loi soient valables, je soutiens sincèrement qu'on met la charrue devant les boeufs.

Je me rappelle les années où je dirigeais une exploitation agricole. Lorsque nous voulions y apporter des changements, nous devons toujours effectuer une prévision des liquidités sur au moins un an, parfois même sur cinq ans. Nous devons montrer à notre banque que l'emprunt pouvait être remboursé et prouver sur papier que ces changements bénéficieraient à toute notre exploitation.

Or, nous apportons aujourd'hui plusieurs modifications à la loi qui régit la SCA, alors qu'aucun programme n'est en place dans la plupart des secteurs de l'agriculture—j'exclus les secteurs laitier et avicole—pour assurer la stabilité financière donnant l'assurance que les agriculteurs canadiens peuvent rembourser leurs prêts.

J'ai déjà parlé à la Chambre des grandes sociétés, et le député de Broadview—Greenwood a mentionné ce matin les programmes des sociétés transnationales, pour employer ses termes. On en traite dans un article de John Muggeridge intitulé «Agriculture Incorporation», qui a paru dans le numéro du 9 mars de la revue *Farm and Country*.

• (1620)

M. Muggeridge explique en détail la concentration des exploitations agricoles aux États-Unis dans les mains de ces grandes sociétés. J'en ai parlé à maintes reprises à la Chambre. Il cite également une étude que j'ai mentionnée à de nombreuses occasions réalisée par les professeurs William Hefferman et Douglas Constance, de l'Université du Missouri.

En ce qui concerne la production agricole aux États-Unis, on cite constamment les noms de ces sociétés. Elles prennent rapidement de l'expansion, non seulement dans

les pays du tiers monde, mais également ici, au Canada, où elles occupent une place de plus en plus importante.

Dans le numéro du 10 mars du *Kitchener Waterloo Record*, un article de Jim Romhan intitulé «Les consortiums d'achat écrasent les fournisseurs» parlait d'une concentration encore plus poussée des divers consortiums d'achat qui, au Canada, approvisionnent les points de vente aux supermarchés. Les consortiums d'achat imposent une plus grande pression au processus global et, naturellement, celle-ci se répercute sur les producteurs. À cause de cette pression, le système de transparence des prix ne fonctionne plus comme il le devrait au sein du marché.

Nous nous reportons aussi à une étude réalisée en mai 1991 par la Bibliothèque du Parlement pour le Comité permanent de l'agriculture de cette Chambre. Cette étude décrit en détail ce qui s'est produit à la chambre de commerce de Chicago en 1989, lorsque le prix des oléagineux a chuté radicalement.

Je déclare respectueusement à la Chambre que l'agriculture canadienne continuera de souffrir tant que ces problèmes n'auront pas été réglés, c'est-à-dire les problèmes découlant de la concentration de la production et de la transformation déjà instaurée aux États-Unis et amenée chez nous par les sociétés américaines qui établissent des filiales au Canada. Nous ne pouvons certainement pas faire l'autruche et croire que quelques modifications apportées à la Loi sur le crédit agricole résoudront le problème à long terme.

Avant la pause du déjeuner, à l'étape du rapport du projet de loi C-95, j'ai mentionné le fait que nos prétendus spécialistes de la question, dont plusieurs sont des économistes, continuent de rêver en couleurs ils ont accepté les yeux fermés la bible de la mondialisation; ils refusent de reconnaître la nécessité de nos offices de commercialisation et d'admettre que toute la société devrait payer le coût de la mise en place d'une agriculture écologiquement durable.

J'aimerais que nous y réfléchissions quelques minutes, car on ne trouve, dans notre société, nul meilleur défenseur de l'environnement que les agriculteurs eux-mêmes. Cependant, ils ne peuvent pas agir en bons défenseurs de l'environnement sans un bon rendement de leurs investissements, de la gestion, de la main-d'oeuvre et de la prise de risque.

Nous reprochons aux pays d'Amérique du Sud de couper les forêts ombrophiles, alors qu'ici même au Canada seul un faible pourcentage des terres est boisé. Je fais ici référence au sud-ouest de l'Ontario et à d'autres régions du Canada. Le reboisement doit, tôt ou tard,